

Les Cahiers des Dix



Urgel-Eugène Archambault (1869-1873) fondateur de l'Académie du Plateau

Louis-Philippe Audet, M.S.R.C.

Numéro 29, 1964

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1079830ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1079830ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Audet, L.-P. (1964). Urgel-Eugène Archambault (1869-1873) fondateur de l'Académie du Plateau. *Les Cahiers des Dix*, (29), 159–191. <https://doi.org/10.7202/1079830ar>

Tous droits réservés © Les Éditions La Liberté,

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Urgel-Eugène Archambault (1869-1873)

fondateur de l'Académie du Plateau

Par LOUIS-PHILIPPE AUDET, M.S.R.C.

Urgel-Eugène Archambault, directeur de l'Académie commerciale catholique de Montréal depuis 1859, s'affirme, durant les dix premières années de son mandat, (1859-1869), comme un éducateur de grande classe et un administrateur sage et clairvoyant : voilà ce que nous avons voulu démontrer dans une étude précédente.¹ Durant cette décennie, les membres de la Commission scolaire ont pu apprécier ses qualités de chef : c'est pourquoi la période qui va suivre sera marquée par de nouvelles promotions et par des responsabilités accrues. M. Archambault, en effet, sera délégué aux Etats-Unis en voyage d'études et d'observation, il assumera la direction de la nouvelle Académie du Plateau, il sera le principal artisan de la fondation de l'Ecole Polytechnique, il sera bientôt nommé visiteur de toutes les écoles de la Commission scolaire, puis, quelques mois plus tard, il recevra le titre de surintendant local. C'est cette période de la vie d'Urgel-Eugène Archambault, période particulièrement active et féconde, que nous voudrions retracer dans les pages qui vont suivre et dans des articles subséquents.

Pour l'instant cependant, et en guise de transition, rappelons que M. Archambault, ce directeur d'école remarquable, fut parallèlement un époux et un père de famille tout aussi consciencieux. C'est même dans ce domaine qu'il subira l'une des épreuves les plus cruelles de toute sa vie : celle de perdre prématurément ses quatre premiers en-

1. Voir *Cahier des Dix*, No 28, 1963, pp. 219-255.

fants nés au cours des années 1862 à 1865;² deux autres filles nées en 1867 et 1868 survivront heureusement, à la grande joie des parents si lourdement éprouvés jusque-là.³

I — VOYAGE AUX ÉTATS-UNIS (1870)

L'expansion scolaire qui caractérisa la période de l'union des deux Canadas et qui prit une orientation nouvelle par suite de la confédération canadienne et de l'indépendance relative accordée à chaque province, notamment dans le domaine de l'éducation, cette expansion scolaire fit naître des problèmes nouveaux qui exigèrent le rajeunissement des formules anciennes. A l'école primaire, on superposa bientôt l'école modèle, puis l'académie. Vers cette époque, on commence même à se plaindre, en certains milieux, de l'encombrement des collèges classiques. Etienne Parent prononce des conférences pour démontrer l'importance de s'intéresser aux carrières commerciales et industrielles. Joseph Huston épaula ce mouvement afin de détourner la jeunesse des professions libérales déjà encombrées et l'orienter vers l'agriculture, le commerce et l'industrie. Les surintendants de l'époque, le Dr J.-B. Meilleur puis P.-J.-O. Chauveau ajouteront à cette campagne tout le prestige de leur autorité, soulignant que « la nature a voulu que notre pays soit aussi manufacturier qu'agricole. »⁴

L'examen attentif de l'organisation scolaire vers cette époque permet de constater l'insuffisance de l'enseignement primaire et l'uniformité des programmes des écoles de ville et de campagne.⁵ Afin d'apporter une solution pratique, le gouvernement accéda, en 1866,

2. En effet, les quatre premiers enfants d'Urgel-Eugène Archambault décédèrent prématurément :

Marie-Félonize-Fabiola, née le 19 janvier 1862, décédée le 23 juin 1867 (diphthérie);
Joseph-Eugène-Jean (Rosario), né le 10 mars 1863, décédé le 31 mars 1865 (scarlatine);
Marie-Anne-Alexandrine, née le 15 septembre 1864, décédée le 5 avril 1869 (typhoïde);
Marie-Joseph-Rosario, né le 15 décembre 1865, décédé le 15 novembre 1866.

3. Les deux enfants qui survécurent furent :

Marie-Anne-Annonciade, née le 25 mars 1867 et qui mourut en 1894 (27 ans);
Marie-Fortunate-Laurentide, née le 15 octobre 1868 et qui mourut en 1939.

Les époux Archambault auront encore cinq autres enfants.

4. *Rapport du Surintendant de l'Education au Bas-Canada, 1855*, p. 12.

5. *Rapport du comité spécial d'enquête sur l'éducation, 1853*, p. 6. D'autre part, on sait qu'au moment de la confédération, la population du Québec était nettement rurale, soit 951,000 h. ou 85% et celle des villes n'était que de 15% ou 160,000 h.

à la suggestion du Conseil de l'instruction publique en envoyant le surintendant Chauveau en Europe afin qu'il puisse étudier sur place les systèmes scolaires étrangers.

Le malheur, c'est que la plupart des pédagogues de l'époque ou même des gouvernants concevaient cet enseignement technique ou professionnel comme une partie ou un complément obligatoire de l'instruction générale. Personne ne semblait comprendre qu'il serait infiniment plus pratique d'organiser des écoles spéciales pour dispenser des enseignements spéciaux ou d'offrir cet enseignement à titre facultatif. Ce manque de vision ou tout simplement d'esprit pratique explique sans doute les essais plus ou moins fructueux tentés afin d'ajouter, par exemple, l'enseignement agricole aux écoles normales, aux écoles modèles, aux académies, aux collèges.

Soulignons ici que le mouvement déclenché en faveur de l'agriculture s'étendra également aux matières dites commerciales et à l'industrie. Une quinzaine de collèges se diront « collèges industriels », même si leur enseignement reste plutôt de nature commerciale (Joliette, Masson, Saint-Laurent, Rigaud, Saint-Henri-de-Mascouche, Notre-Dame-de-Lévis, Sainte-Marie-de-Monnoir, Saint-Michel-de-Bellechasse, Verchères, Rimouski, Sherbrooke, Varennes, Longueuil, Laval); les collèges classiques eux-mêmes céderont à la pression et organiseront, parallèlement à leur section des humanités, des cours commerciaux destinés à ceux de leurs élèves qui ne s'orientaient pas vers les carrières libérales.⁶ Enfin quelques écoles publiques, écoles modèles et même académies, voulurent faire leur part en ajoutant à leurs programmes l'enseignement de la tenue des livres et d'autres matières dites « commerciales ». Bien plus, en 1859, on fonde à Montréal une Ecole des Arts et Manufactures qui connaît beaucoup de vogue puisque, dès les premières années, elle accueille 211 élèves et compte six professeurs.

Cette liberté que l'on prend à l'endroit des programmes scolaires qu'on enrichit ou appauvrit à volonté ne laisse pas que de surprendre aujourd'hui : il faut rappeler ici que ce n'est qu'en 1873 que l'on adopta le *premier programme officiel*. Jusqu'à cette date, on avait d'abord confié à chaque commission scolaire le soin de préciser le programme et de choisir les manuels d'enseignement (loi de 1846); dix ans plus tard, (en 1856), la loi qui créa le Conseil de l'instruction

6. *Rapport du Surintendant de l'Éducation pour le Bas-Canada, 1855, p. 32.*

publique attribua à cet organisme les mêmes responsabilités, sans les enlever toutefois aux commissions scolaires. En pratique, c'est le Conseil qui légiféra sur cette question, à partir de 1873. C'est Mgr Jean Langevin, évêque de Rimouski, membre du Comité catholique et par conséquent du Conseil de l'instruction publique, qui proposait, le 12 octobre 1870, la constitution d'un sous-comité pour classifier les écoles. Cette classification entraînera aussi l'élaboration des programmes pour l'école élémentaire (1er degré, 1 an; 2e degré, 1 an); pour l'école modèle, 1 an et pour l'école académique, 1 an, le tout constituant le *cours primaire*.⁷ Ces quatre années nous semblent plutôt des « années théoriques » que de réelles années scolaires de neuf ou dix mois, car le programme est beaucoup trop chargé pour être vu sérieusement par la moyenne des élèves durant une année académique seulement.

Quoiqu'il soit, la ville de Montréal connaissait déjà d'importants développements : la population urbaine augmentait résolument à chaque recensement et les écoles publiques avaient la responsabilité de préparer les jeunes à gagner leur vie. Les programmes d'études alors en vigueur manquaient de réalisme sur ce point et contrastaient vivement avec l'enseignement dispensé par les High Schools protestants : c'est pourquoi les Commissaires, constatant l'exode de quelques centaines d'enfants catholiques vers les écoles protestantes, résolurent de corriger la situation en améliorant les programmes et en revalorisant l'école publique; celle-ci devrait désormais participer au développement commercial et industriel dont la métropole du Canada était le théâtre. D'ailleurs, les contribuables de Montréal réclamaient pour leurs enfants une éducation plus réaliste et plus pratique : l'expansion extraordinaire que connaissaient alors les Etats-Unis, incita les membres de la Commission scolaire de Montréal « à autoriser MM. Archambault, principal de l'Académie Commerciale, et Charles Desnoyers, secrétaire de la Commission scolaire, à visiter les principales villes des Etats-Unis, pour y étudier le système des écoles. »⁸

MM. Archambault et Desnoyers quittèrent Montréal le 8 octobre 1870. Voici d'ailleurs comment le directeur de l'Académie Commerciale décrit à sa femme quelques étapes de ce voyage :

7. Voir ce que nous avons dit de cette question dans *Histoire du Conseil de l'instruction publique*, aux Editions Leméac, Montréal, 1964, pp. 72-75.

8. Procès-verbal de la réunion du 24 septembre 1870.

« Partis de Montréal, mon compagnon et moi, à 10 heures 20 minutes p.m., nous sommes arrivés à Island Pond à 6 heures du matin. Nous avons eu 1½ heure pour déjeuner, ensuite nous avons eu un relais d'un quart d'heure pour le dîner à South Paris. Sommes arrivés à Portland à 2 heures trente. Notre intention était d'aller visiter les Provinces d'en bas, mais nous avons dû y renoncer, à raison de la pluie et du froid.

« Nous sommes partis de Portland vendredi matin, en route pour Boston. Nous n'avions jamais vu la mer et voulions y goûter. Nous avons contenté notre envie de manière à n'avoir pas envie d'y retourner, à moins d'une nécessité absolue. Le temps était pourtant magnifique, mais il ventait et la mer était agitée. A peine avions-nous laissé la baie de Portland que notre vaisseau, qui est à peu près de la dimension du Montréal et qui a nom « New England » a commencé à monter et à descendre les vagues comme une coquille. Nous commençons justement à prendre notre déjeuner; il nous a fallu remonter sur le pont et rejeter le peu que nous venions de prendre. Il en fut ainsi pendant dix heures qui nous ont paru au moins dix jours. Ne va pas t'attrister sur notre sort; nous sommes parfaitement rétablis et mangeons comme quatre. »⁹.

Deux jours plus tard, le 12 octobre, il signale à son frère Joseph qui le remplace à la direction de l'Académie durant son absence, que le voyage est très fructueux : « Nous avons glané beaucoup de bonnes choses dans les écoles de Boston qui passent pour les mieux tenues des Etats-Unis », écrit-il.

Ce voyage aux Etat-Unis dura trente-cinq jours : M. Archambault en a rapporté un cahier de notes qui forme en quelque sorte son journal de voyage, du 8 octobre au 8 novembre 1870.¹⁰ Voici d'ailleurs quelques extraits du rapport présenté à cette occasion aux Commissaires d'écoles catholiques de Montréal et particulièrement à leur président, M. V. Rousselot, curé de la paroisse Notre-Dame :

9. Lettre de Urgel-E. Archambault à son épouse, le 10 octobre 1870, lettre datée de Tremont House, Boston.

Ce voyage de M. Archambault fut troublé par de multiples tracasseries domestiques et par les lettres intempestives de son épouse qui se plaignait de la longueur de cette absence et réclamait le retour immédiat; pour accélérer ce retour, elle simula la scarlatine : c'est pourquoi M. Archambault lui recommande de voir sans retard le médecin de famille, le Dr Trudel.

10. Ce cahier de notes est conservé à la Société Historique de Montréal : note du Dr Jules Archambault, le neveu de celui qui fait l'objet de cette étude. Nous tenons à remercier ici encore une fois le Dr Archambault pour l'aide précieuse qu'il nous a fournie en compilant une foule de documents indispensables pour la préparation de cette histoire.

« A votre assemblée du 27 novembre 1870,¹¹ vous nous chargiez Monsieur Desnoyers et moi-même d'aller visiter les principales villes des Etats-Unis pour y étudier le système des écoles publiques. Nous sommes partis le 8 octobre et voici l'itinéraire que nous avons suivi : Portland, Boston, Albany, Troy, Poughkeepsie, West Point, New York, Brooklyn, Philadelphie, Baltimore, Washington, Richmond.

« Deux raisons principales expliquent pourquoi les Américains dépensent des sommes considérables pour le soutien de leurs écoles :

« 1) la forme du gouvernement donnant la perspective à tous les citoyens d'arriver aux plus hautes dignités de l'Etat;

« 2) l'esprit de libéralité qui caractérise le peuple américain a élevé à la hauteur des professions libérales l'humble profession d'instituteur. Le premier pas dans cette voie a été de bien payer l'instituteur et tous ceux qui prennent part à la grande oeuvre de l'instruction du peuple.

« L'américain a compris que le meilleur moyen d'avoir des employés dévoués c'est de leur payer un salaire qui leur permettra d'élever honorablement leur famille et d'occuper dans la société la position à laquelle ils ont droit.

« Les commissaires d'écoles sont élus par le peuple tous les trois ans, leur salaire est fixé par la loi à \$800.00 plus une allouance de \$200.00 pour les dépenses. Le Surintendant peut retirer le salaire d'un commissaire qui néglige ses devoirs. Les commissaires sont tenus de visiter les écoles.

« Les inspecteurs ont les mêmes pouvoirs et les mêmes devoirs que les commissaires d'écoles. De plus ils sont les dépositaires de l'argent de l'Etat.

« Ce système est plus sage que celui qui mettrait l'instruction publique sous le contrôle exclusif des gouvernements, car le contrôle dans ce dernier cas se résume dans la personne du Ministre de l'instruction publique, comme en France. Si l'administration devient impie, athée, tout le système se gangrène du coup et le pays marche bien vite à sa ruine. L'exemple de la France depuis 1789 est une trop malheureuse preuve de cette assertion.

« Maintenant un mot des différentes personnes appelées à mettre le système de l'instruction publique en opération.

« *Commissaires d'écoles* : leur nombre est beaucoup plus considérable ici et varie selon les localités; ils sont élus par le peuple.

« *Corps enseignant* : la position sociale des personnes engagées dans l'enseignement est bien supérieure à celle que ces mêmes per-

11. Il s'agit sans doute du 24 septembre 1870 puisque l'autorisation de faire ce voyage aux Etats-Unis est inscrite au procès-verbal du 24 septembre 1870.

sonnes occupent ici. Le traitement pécuniaire y est pour quelque chose certainement, mais on ne peut pas se dissimuler qu'en général la profession est mieux comprise, mieux respectée. »

Le rapport présenté aux Commissaires par M. Archambault comporte aussi des considérations intéressantes sur les sommes consacrées à l'éducation dans les états visités, comme aussi des précisions empruntées à un ouvrage sur l'instruction publique aux Etats-Unis par un certain M. Hippeau, le tout dans le but de montrer l'importance accordée, chez nos voisins, au problème de l'éducation de la jeunesse et les sacrifices financiers consentis pour assurer la gratuité de l'enseignement à tous sans distinction de classes ou d'origine.

Bref, cette visite de M. Archambault aux Etats-Unis sera pour lui une expérience des plus enrichissantes; elle va lui donner le courage nécessaire pour imprimer aux écoles laïques de la Commission scolaire catholique une impulsion nouvelle. Voyons d'abord les transformations que va subir l'Académie commerciale catholique dont il est le directeur depuis une dizaine d'années et qu'on se propose d'installer dans un site plus convenable et plus approprié à l'expansion de la ville.

II — L'ACADÉMIE COMMERCIALE DEVIENT L'ACADÉMIE DU PLATEAU

a) Construction de l'Académie du Plateau

Nous avons signalé dans un article précédent combien singulière nous a paru la décision des commissaires d'écoles de Montréal de construire leur première école laïque, coin des rues Côté et Vitré, en un quartier où les Frères des Ecoles chrétiennes étaient déjà installés. Cette construction, comme on le sait, faisait suite à la décision des Commissaires d'écoles d'acheter les terrains nécessaires, rue Côté, en vertu de résolutions des 16 février et 4 mars 1854 au prix de £ 775 (\$3,100); les contrats pour la construction de cette bâtisse paraissent avoir été faits au prix de \$4,230, outre certaines autres dépenses, autorisées par les commissaires.

Cinq ans plus tard, ceux-ci achètent un nouveau terrain, rue Craig et Visitation (résolution du 3 mai 1859) au prix de \$2,400 et les contrats pour la construction de l'école atteignent le prix de \$4,588 en vertu de deux résolutions des 24 janvier et 24 juin 1860. C'est là qu'on bâtit l'Ecole Montcalm appelée d'abord Académie Sainte-Ma-

rie. Plus d'une fois, avant 1867, il est question d'acquérir un terrain convenable pour loger l'Académie Commerciale : en avril 1867, le bureau des Commissaires avait projeté de construire, au coin des rues Lagauchetière et Saint-Charles-Borromée. Un terrain fut alors acheté en vertu d'une résolution du 29 avril 1867. En juillet et en août de cette même année, deux séries de plans sont demandées à Adolphe Lévêque, architecte de la Commission, l'une comprenant une résidence pour le principal à même la bâtisse de l'école et l'autre pour deux édifices réunis par un passage. Des soumissions sont demandées pour ces deux projets; l'une des soumissions est approuvée le 10 octobre; mais voici que le 24 du même mois, il est jugé impossible de bâtir et l'on surseoit alors l'exécution du projet de construction.

Que s'est-il donc passé ? C'est le moment où les commissaires des écoles catholiques aussi bien que des écoles protestantes de Montréal cherchent de nouvelles sources de revenus pour faire face à l'expansion des écoles. Après entente, on décide de s'adresser au parlement de la nouvelle province de Québec afin de demander qu'une taxe spéciale soit imposée sur les propriétés pour le soutien des écoles. Les commissaires catholiques et protestants de Montréal furent assez heureux pour persuader M. Chauveau du bien-fondé de cette requête et il fut alors décidé que cette nouvelle taxe scolaire serait de 1/10 de 1% et répartie comme suit :

- 1) les montants prélevés sur les propriétés des catholiques appartiendront aux catholiques;
- 2) les montants prélevés sur les propriétés des protestants appartiendront aux protestants;
- 3) les taxes des sociétés incorporées (ou taxe des neutres) seront divisées entre catholiques et protestants en se basant sur leurs populations respectives.

Ce problème des taxes scolaires pour la ville de Montréal constitue l'une des questions intéressantes qui figurent dans cette importante loi scolaire (32 Vict., ch. 16) sanctionnée le 5 avril 1869.¹² Entre autres décisions importantes, cette loi divisa le Conseil de l'instruction publique en deux Comités, le Comité catholique et le Comité protestant. Cette nouvelle loi améliorerait considérablement la situation financière de la Commission scolaire catholique de Montréal. Le

12. Voir ce que nous avons dit déjà de cette loi dans notre précédent article, *Cahier des Dix*, no 28, 1963, pp. 244-5.

temps semblait donc tout à fait bien choisi pour mettre à exécution le projet d'ériger une bâtisse convenable pour y loger l'Académie Commerciale de M. Archambault. Le site déjà acquis à cette fin au coin des rues Lagauchetière et Saint-Charles-Borromée étant jugé inapproprié, le terrain fut vendu à la cité de Montréal, en vertu d'une résolution en date du 21 mars 1870.

Le nouveau site choisi sera dans l'axe des développements futurs de la ville de Montréal, plus près de la montagne, entre les rues Sainte-Catherine et Ontario. C'est ainsi qu'aux procès-verbaux des délibérations de la Commission scolaire, on peut retrouver les dix résolutions par lesquelles les commissaires décidèrent de se porter acquéreur des terrains nécessaires à la construction du futur édifice : achat du terrain Nowlan, 24 septembre 1868; achat du terrain Barsalou, 19 novembre 1868; achat du terrain Budden, 15 février 1869; achat des terrains Platt, les 24 mars et 16 août 1870, achat du terrain Watson, 19 septembre 1873; achat du terrain Pinsonnault, 21 février 1873; achat du terrain Milloy, 9 mai 1871; achat du terrain Wm. H. Brady, 1er septembre 1871 et achat du terrain Benallack, 1er septembre 1871. Dès le 15 février 1869, une résolution du bureau autorisait le secrétaire-trésorier, Charles Desnoyers, à revendre une partie du terrain acquis de Madame Nowlan. Cette série de transactions permit à la Commission scolaire catholique de Montréal d'acquérir, pour la future construction, la majeure partie des terrains compris dans le quadrilatère formé par les rues Sainte-Catherine, Saint-Urbain, Ontario et Saint-Georges (aujourd'hui Jeanne-Mance).

On va donc procéder à la construction de cet édifice qui va loger l'Académie Commerciale catholique, qui sera bientôt connue sous le nom d'Académie du Plateau, à cause sans doute de l'élévation du terrain sur lequel sera construite la bâtisse. Est-il besoin de rappeler qu'à cet endroit précis, on a érigé, en 1961, les magnifiques constructions de la Place des Arts de Montréal; le centre administratif de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal a emménagé dans l'est de la métropole, au 3737, rue Sherbrooke, en 1954.

L'architecte Adolphe Lévêque dut modifier les plans qu'il avait faits pour la construction prévue, coin des rues Lagauchetière et Saint-Charles-Borromée. Nous verrons dans la suite de cette histoire qu'on fera grief au bureau des commissaires, ainsi qu'à MM. Archambault (Urgel-Eugène et Louis) de la construction « luxueuse » de l'Académie

du Plateau. Les critiques acerbes parues dans les journaux du temps furent même à l'origine d'une enquête royale en 1882 sur l'administration scolaire et particulièrement sur les constructions du Plateau. Comme le directeur de l'Académie fut vivement pris à parti au cours de cette enquête, nous estimons nécessaire de donner, à l'occasion, certaines précisions qui paraîtront peut-être superflues ici, mais qui, en définitive, serviront la défense de celui qui fut si injustement attaqué en cette circonstance.

Voici donc les Commissaires des écoles catholiques de Montréal qui décident de la construction d'une bâtisse qui logera l'école la plus importante de celles dont ils avaient alors la direction.¹³ A l'occasion de son témoignage devant la Commission royale d'enquête, le 12 décembre 1882, le secrétaire-trésorier, Charles Desnoyers, soulignera avec beaucoup d'à-propos : « Les Commissaires des Ecoles catholiques, en construisant cette école du Plateau sur d'aussi grandes proportions, ont eu pour objet de donner du relief à la Cité de Montréal en général et à la classe des catholiques en particulier. Cette maison a été construite avant la crise commerciale. A son origine, l'opinion publique paraissait favorable à la construction de cette école, et on félicitait généralement les Commissaires sur leur esprit d'initiative. »¹⁴.

Des insinuations malveillantes parues dans des journaux de second ordre tels que *The Post* et *Le Monde* laissèrent à entendre que des irrégularités graves furent tolérées à l'occasion de la construction de cet édifice du Plateau dont le luxe, disait-on, scandalisait quelques envieux et des contribuables à courte vue. Un premier point était celui des soumissions. A l'occasion de l'enquête de 1882, le secrétaire-trésorier déclarera fort justement que, selon la loi, les Commissaires d'écoles n'étaient nullement obligés de demander des soumissions publiques pour la construction de maisons d'écoles ou autres travaux. Bien plus, souligne encore M. Desnoyers, même si des soumissions publiques n'étaient pas sollicitées, on prenait soin tout de même de

13. Les commissaires durant cette période furent : pour 1868-69 : V. Rousselot, P.-L. Leblanc, P.S. Murphy, Louis Bélanger, E.-H. Trudel et Frs. Cassidy; pour 1869-70 : V. Rousselot, P.-L. Leblanc, P.-S. Murphy, Louis Bélanger, Edward Murphy et Narcisse Valois.

14. Dépôts à la commission royale d'enquête Monk : minutes des dépositions, p. 9. Notons ici que Mathias-Charles Desnoyers, alors juge des Sessions de la paix (il avait 47 ans en 1882) déclare être le secrétaire-trésorier de la Commission scolaire catholique depuis le 19 mai 1868.

consulter les principaux entrepreneurs de la cité de Montréal et les Commissaires décidaient alors parmi les offres qui leur étaient soumises. Tout le monde savait, à cette époque, que l'homme de confiance de la Commission était l'architecte Adolphe Lévêque. D'ailleurs, si l'on consulte le livre des minutes de la Commission scolaire, on constatera que toutes les décisions relatives à cette construction de l'école du Plateau ont été prises régulièrement. Voici d'abord une première résolution relative à l'approbation des plans en date du 3 juillet 1868 :

Proposé par Messire Leblanc, secondé par M. Bélanger et résolu « Que le plan de M. Lévêque pour la bâtisse de l'Académie Commerciale catholique de Montréal est définitivement approuvé et adopté, sauf les modifications que Messieurs les Commissaires jugeront à propos d'y faire; et que M. Murphy et M. Bélanger sont autorisés à s'entendre avec M. Lévêque relativement à sa commission pour faire exécuter les plans, et sont aussi autorisés à s'entendre avec les entrepreneurs soumissionnaires au sujet de la bâtisse en question, et sur les prix qu'ils devront charger pour la dite construction. Et ils sont de plus priés de faire un nouvel examen des plans et devis et de suggérer toutes modifications qu'ils croiront convenables d'y faire, et enfin de faire rapport de leurs procédés à la prochaine séance ».

A l'une des séances subséquentes, le 15 février 1869, nous voyons que MM. Murphy et Bélanger font rapport ainsi que M. Rousset, curé de la paroisse Notre-Dame, alors président de la Commission; des modifications sont apportées au plan initial et une entente est intervenue avec l'architecte Lévêque, entente selon laquelle on lui paiera comme salaire « un pourcentage de quatre par cent sur le coût total de la bâtisse, cela devant comprendre les plans, devis et tous autres travaux, troubles, pas et démarches concernant l'érection de la dite bâtisse. »

Il est intéressant de noter ici qu'au moment où les Commissaires d'écoles catholiques de Montréal se décident à construire l'Académie du Plateau, soit en 1868, ils avaient sous leur contrôle onze écoles et qu'ils possédaient alors seulement deux bâtiments scolaires, l'Académie Commerciale située au coin des rues Vitré et Côté, construite en 1855 et qu'ils vendront en 1872 et l'Académie Montcalm, au coin des rues Craig et Visitation.

Quoi qu'il en soit, des contrats furent octroyés à la séance du 15 février 1869, pour la maçonnerie de l'Académie du Plateau à MM.

Payette et Perrault et à la séance du 20 mai 1869 pour la menuiserie et la charpente à Louis Archambault, frère de Urgel-E. Un relevé préparé par le comptable W.-P. Dupont en 1872 établit comme suit le coût de l'école du Plateau.

| | |
|------------------------------|--------------|
| Terrain | \$ 39,420.31 |
| Maçonnerie | \$ 22,747.71 |
| Menuiserie et peinture | \$ 36,197.54 |
| Chauffage | \$ 7,215.35 |
| Extras | \$ 4,051.89 |
| | <hr/> |
| Total | \$109,632.80 |

Pour mieux apprécier l'ampleur des travaux accomplis et qui ont coûté cette somme imposante sans doute pour l'époque, il faut songer que, sur le Plateau proprement dit, il y avait la bâtisse de l'Académie, l'Ecole primaire, la bâtisse de l'Ecole Polytechnique, et la demeure du principal; à cela il faut ajouter quatre logements, sur le terrain attenant au Plateau, mais donnant sur la rue Saint-Urbain. L'école primaire, fait à souligner, n'a pas été entièrement construite par les commissaires, mais elle fut par eux considérablement agrandie et adaptée aux fins auxquelles on la destinait. D'autres maisons sur la rue Saint-Urbain ont également été achetées et furent occupées par des professeurs de la Commission scolaire catholique. Ajoutons qu'une partie du terrain située angle Saint-Georges et Ontario avait été acquise à dessein d'y ériger plus tard l'Ecole Polytechnique.

Louis Archambault, contracteur pour la Commission scolaire, fut donc le principal artisan dans cette construction monumentale pour l'époque de l'Académie du Plateau. Il fut pris violemment à parti lors de ces attaques contre l'administration scolaire de Montréal; avec le recul du temps, il nous semble bien que ces attaques étaient injustifiées. Les dépositions faites lors des séances de la Commission royale d'enquête de 1882 établissent clairement que la conduite du frère d'Urgel-E. Archambault fut tout à fait irréprochable dans cette histoire comme le déclarait à cette occasion le secrétaire Desnoyers: « Comme citoyen et comme contribuable, je n'ai aucune hésitation à déclarer que les Commissaires, à l'égard des paiements faits à M. Louis Archambault, ont agi avec justice, et je les approuve entièrement. »

Ces paiements furent donc assez considérables : en effet une résolution du Bureau des Commissaires, le 24 janvier 1873, recommandait le paiement à Louis Archambault : de son compte de \$37,502.05 représentant le montant du contrat primitif et aussi le paiement de quelques extras. A cette occasion le contracteur demanda un dédommagement pour les pertes subies lors d'un incendie. Cette demande fut accueillie favorablement car la résolution des commissaires souligne que M. Archambault « a subi une perte par l'incendie qui a détruit une partie du bois de la charpente de l'Académie durant sa confection ». La résolution souligne encore que « lors de l'exécution de la plupart des contrats primitifs, les matériaux et la main d'oeuvre étaient considérablement plus élevés qu'ils ne l'étaient à l'époque des dits contrats primitifs; » et la résolution note encore — ce qui exonère le contracteur Archambault de tout blâme — que « non seulement il n'a gagné sa vie avec la dite entreprise, mais au contraire y a perdu de l'argent; » et la résolution conclut ses prémisses en rappelant que « la qualité des ouvrages et des matériaux faits et fournis à la dite bâtisse par le dit Monsieur Archambault est tout à fait supérieur, très supérieur même, à l'ouvrage qui se fait et s'accepte d'ordinaire comme ouvrage et matériaux de première qualité, ce Bureau est d'opinion qu'il est juste et équitable de payer au dit Monsieur Archambault la dite somme de \$4,898.09 comme extras sur qualité d'ouvrage . . . »¹⁵.

En résumé, retenons pour le moment, sur cette question, la déclaration du secrétaire-trésorier Desnoyers : « A l'égard de la bâtisse du Plateau, je pense que tous les procédés ont été de la plus grande régularité, soit en vertu des résolutions du Bureau, soit en vertu de conventions qui ont été sanctionnées et approuvées par le Bureau ».¹⁶

b) *Inauguration de l'Académie du Plateau*

C'est le 19 juin 1872 qu'eut lieu l'inauguration officielle de l'Académie du Plateau comme on appellera désormais l'Académie Commerciale. La cérémonie fut présidée par lord Lisgar. Assistaient également à cette fête, le premier ministre de la province de Québec, P.-J.-O. Chauveau, le maire de Montréal, M. Coursol, et un grand nombre de personnes intéressées à l'éducation.

15. Procès-verbaux du Bureau des Commissaires d'écoles catholiques de la cité de Montréal. Délibérations : 1850-1875, vol. 1, pp. 323-4 le 24 janvier 1873.

16. Dépôts à la Commission royale d'enquête Monk, le 11 décembre 1882, p. 6.

Appelé à prendre la parole, le maire de Montréal s'exprima ainsi : « L'instruction classique a ses sanctuaires depuis très longtemps en ce pays. Mais l'instruction commerciale et industrielle laissait beaucoup à désirer. Heureusement pour la ville et pour le pays, Messieurs les Commissaires d'Écoles Catholiques ont compris ce besoin et noblement comblé ce vide en construisant cet édifice, qui peut paraître somptueux aux yeux d'un certain nombre, mais qui ne me paraît que convenable. Je suis heureux de voir que dans cette maison, l'enfant du plus humble ouvrier pourra s'asseoir à côté de l'enfant du riche citoyen. C'est ici que commencera cette lutte de l'intelligence qui devra se continuer dans le monde des affaires, pour le plus grand avantage de cette cité florissante et des individus qui la composent. »

Le premier ministre de la Province, M. Chauveau, profita de la circonstance pour faire l'éloge du directeur de l'institution, Urgel-Eugène Archambault qui, de simple instituteur, a su s'élever par ses propres mérites à l'une des plus hautes positions de l'enseignement. « Cette Académie, ajoute-t-il, n'est qu'un développement, pour ainsi dire, de l'École normale de Montréal, où a puisé ses lumières celui qui aujourd'hui est à la tête de l'enseignement académique. Cela doit rendre heureux et fier le distingué prélat (l'abbé H.-A. Verreau) qui dirige avec tant de succès depuis sa fondation l'École normale de cette ville. »

Comme on le sait, M. Chauveau jouera un rôle important dans la carrière de Urgel-E. Archambault : ce dernier manifestera toujours une admiration et un attachement tenace à celui qui fut le deuxième surintendant de l'instruction publique et le premier ministre de l'instruction publique de la province de Québec.

Les journaux du temps firent écho à cette fête inaugurale : voici deux témoignages, l'un emprunté à *L'Opinion Publique*, du 20 juin 1872, et l'autre au journal *Le National*, du 4 juillet de cette même année :

« MM. les Commissaires, lisons-nous dans *L'Opinion Publique*, ont voulu montrer le cas qu'ils faisaient de ce genre d'éducation (commerciale et industrielle) en lui dédiant cette maison magnifique et en choisissant pour la diriger un homme de talent et de caractère, l'un de nos concitoyens les plus estimables, M. Archambault. On a compris dans ce cas l'importance de bien traiter les professeurs suivant leurs mérites, et les services qu'ils rendent et la position qu'ils occupent dans la société. Plaise au Ciel que cet exemple porte ses fruits dans tout le pays.

« L'homme a beau avoir du dévouement, il rend généralement des services en proportion de la manière dont on les apprécie. L'instituteur dont la famille souffre est-il bien en état de mettre toutes ses facultés au service des enfants des autres ? Peut-il avoir du courage et du zèle, lorsqu'il songe qu'il ruine sa santé et vit misérablement pour préparer un avenir brillant et faire des positions honorables à des milliers d'hommes ?

« Quatre-vingt ou cent mille piastres pour une académie ! Cela paraîtra bien cher, mais lorsqu'on voit à quoi on a dépensé cela, lorsqu'on a la preuve de la sollicitude avec laquelle on a cherché tout ce qui pouvait être utile au corps comme à l'intelligence des enfants, on trouve que ce n'est rien. On ne peut jamais regretter l'argent employé judicieusement à former des générations fortes et instruites, à leur donner la vigueur du corps et de l'esprit. »

Le National déclarait de son côté :

« MM. les Commissaires d'écoles catholiques qui ont mis tant de zèle et d'intelligence à doter Montréal d'une institution devenue nécessaire, doivent être heureux maintenant. Nous ne saurions avoir trop d'éloges pour le directeur de l'Académie, M. Archambault, qui parle de l'oeuvre à laquelle il a si puissamment contribué, avec une modestie telle que ceux qui ne le connaissent pas le croiraient étranger à l'établissement.

« L'élan est donné; on rêve pour les campagnes, comme dans les quartiers pauvres et peuplés des villes, d'écoles qui ne seront plus reconnues à leur aspect misérable, par l'absence de tout confort, par l'absence d'arbres et de jardins. Si les écoles normales forment des instituteurs, ce n'est certes pas pour les préparer à une vie de privations et d'isolement. D'ailleurs, il n'en coûte pas plus pour bâtir une maison avec goût, que pour en construire une d'un aspect repoussant. »

Quelques années plus tard, à l'occasion de cette enquête royale sur l'administration de la Commission scolaire catholique, un journal de langue anglaise *The Gazette* dans son numéro du 7 septembre 1882 reprendra la dernière pensée du journal *Le National* du 4 juillet 1872 pour souligner la sagesse des commissaires catholiques et leur sens de l'éducation manifesté dans la construction des écoles publiques :

« La décision prise par les Commissaires protestants et catholiques, en particulier par ces derniers, d'ériger de beaux édifices pour les écoles, a été critiquée sévèrement. L'on a prétendu qu'il eût été préférable de construire des écoles moins belles sans aucune prétention architecturale, plus nombreuses et dispersées ici et là où le

besoin s'en fait sentir. Nous avouons n'être pas du tout sympathique à cette idée. A notre avis, l'école d'un centre doit être bâtie dans un endroit favorable et avoir une apparence qui reflète le niveau de culture de ce district. Sans doute nous savons que des hommes remarquables ont reçu leur instruction dans des circonstances toutes différentes. Mais, un système d'éducation doit être conçu pour la masse, non pour l'exception.

« A la plupart des enfants, les leçons et les livres ne suffisent pas; il leur faut l'influence constante du milieu. L'école doit être une source d'orgueil. Son apparence extérieure, les terrains qui l'entourent, doivent être plus agréables aux yeux de l'enfant que le milieu où il vit habituellement.

« Impossible de ne pas admettre que l'observation d'un tel principe aura une influence sur la culture intellectuelle des enfants, sur leur caractère moral et le respect de l'autorité si essentiel dans une société bien organisée. Les commissaires d'écoles catholiques semblent avoir pris en considération ces principes. Non seulement les édifices qu'ils ont construits mais aussi l'environnement, les terrains qui les entourent sont aptes à améliorer le goût, à relever le moral des enfants; détails si l'on veut, mais qui influent sérieusement, pour le bien ou pour le mal, sur le développement du milieu social de l'ambiance où nous vivons.

« Sous ce rapport, les Commissaires protestants n'ont pas eu le même souci. Leurs écoles font honneur à la Cité, mais le peu de terrain qui les entoure est souvent négligé, même parfois utilisé pour la culture des choux et autres légumes au bénéfice du gardien. Et nous n'avons certes pas raison de nous enorgueillir du spectacle que donnent les cours de nos écoles.

« Aux Etats-Unis comme en Ontario, on a choisi les endroits les plus favorables pour y construire des écoles et c'est là une des meilleures preuves d'amour pour l'éducation que l'on puisse offrir. »

Terminons ces témoignages d'appréciation et d'admiration envers une oeuvre qui n'a sûrement pas mérité les critiques dont elle fut l'objet par un texte publié dans *The U.S. and Canada Journal of Commerce* : il est intéressant de constater comment les éléments bien pensants, chez nos concitoyens de langue anglaise, réagirent devant ce problème d'intérêt public :

« This magnificent edifice — the austere imposing architecture and commanding site of which excite the admiration of all beholders, — is a lasting monument erected to commerce and industry.

« The school commissioners have deemed it their duty, in response to an urgent want and to the legitimate expectations of the influential Catholic population of this prosperous city, to spare

no necessary expense to place this institution on a footing second to none in this country; and to render the sojourn of the numerous pupils frequenting it, both agreeable and beneficial, in the twofold respect of comfort and health, spacious study-halls and class-rooms, school furniture of the latest and most improved patterns, convenient apparatus, the most perfected system of ventilation, etc., etc., have been abundantly provided and introduced.

« The most scrupulous attention has been brought to bear upon the selection of the associate professors, who will always be in number sufficient for the requirements of the school.

« The object of the Commercial Academy is to prepare and qualify pupils who have diligently followed the course of instruction, to embrace with success, any commercial or industrial pursuit.

« The unusually large proportion of French-Canadian and English speaking scholars who have hitherto attended the school, greatly tends to make it a most desirable institution for acquiring a prompt and practical knowledge of the French and English languages which are taught respectively by professors of acknowledged ability.

« Without in any way binding itself to provide with situations all pupils indiscriminately who have attended its classes, this institution, nevertheless, considers it a pleasing duty to extend its patronage, and to favor, to the utmost extent in its power, such pupils as prove themselves specially deserving. Its relations with the principal commercial houses of Montreal, and the cordial interest manifested by the numerous friends of the institution, usually render this an easy and agreeable task.

« The commercial course of this academy begins from the first year of school life to the business class, reached in the eighth year, then the classes of literature, business and preparatory class to the scientific and industrial course make up the nine years.

« The object of the polytechnic school is to give young men a solid, substantial, and an eminently practical education in the arts and sciences. It will open to them the different professions or branches of professions here-after mentioned, thus procuring to the country the practical men now so necessary for the creation and advancement of industry. »
(September 28, 1885.)

La mention faite ici d'une Ecole Polytechnique logée sous le même toit que l'Académie Commerciale est une anticipation sur ce que nous en dirons dans un prochain article. Cette institution d'enseignement supérieur sera le couronnement des initiatives hardies de l'Académie du Plateau dont il nous faut maintenant préciser l'organisation pédagogique, après avoir fait la description des édifices.

c) *Les édifices de l'Académie du Plateau*

Dans une notice consacrée aux écoles relevant du bureau des Commissaires catholiques romains de la cité de Montréal et destinée à une distribution généreuse lors de l'exposition des colonies et des Indes, à Londres, en 1886, je relève des précisions fort intéressantes et de première main relative à l'Académie commerciale du Plateau.

Il importait, y souligne-t-on, à la population catholique de Montréal, pour ne pas rester en arrière dans sa marche générale vers le progrès, d'avoir une haute école commerciale et industrielle. Les Commissaires ont répondu à ce besoin d'une manière complète par la fondation de l'établissement dit du Plateau, qui renferme en réalité deux écoles, savoir : 1) une *Académie commerciale* ayant 8 classes et 11 professeurs, et préparant, comme son nom l'indique, à toutes les positions que peut offrir le commerce; 2) une *Ecole Polytechnique* dont nous parlerons plus loin.

L'Académie quitta le site de la rue Côté en 1871 pour s'établir au Plateau : cette appellation vient du fait que le sol y fut surélevé de 25 pieds au-dessus de la rue. Une large et magnifique avenue en pente douce permettait d'accéder jusqu'au bâtiment principal de l'Académie, bâtiment élevé parallèlement à la rue Sainte-Catherine et comprenant un sous-sol et trois étages. Le corps principal du bâtiment mesurait 165 pieds de longueur sur 45 de largeur; il était flanqué d'un pavillon central en saillie sur les façades d'avant et d'arrière et de deux pavillons élevés aux extrémités de la bâtisse.

En quel style fut érigée l'Académie du Plateau ? Il semble naturel que le style « néo-gothique anglais » ait été choisi, car une version simplifiée de cette architecture était en vogue vers le milieu du XIX^{ème} siècle, tant aux Etats-Unis qu'au Canada, pour la construction d'édifices publics de moyennes dimensions. Du néo-gothique anglais, seules les fenêtres lancéolées étaient conservées autour de l'étage le plus élevé de l'édifice et parfois à quelques ouvertures des tours. Leurs verrières vivement colorées, comme l'étaient les ardoises du sommet de la toiture, faisaient un heureux contraste avec la teinte sombre de la pierre à bosse dont les murailles étaient construites. Les arêtes de la toiture portaient une dentelle ajourée de fonte et d'autres ornements caractéristiques du néo-gothique anglais.

Aux étages inférieurs, les lignes ogivales perdaient leurs courbes aux fenêtres et disparaissaient dans les ressauts des contreforts de la tour centrale. Celle-ci, à l'Académie du Plateau, portait un cadran de grande dimension qui donnait l'heure au loin; elle s'ouvrait, au niveau du rez-de-chaussée, d'une grande arche qui donnait accès au portique, au vestibule et au grand escalier intérieur de l'édifice. Au-dessus de l'arche se voyait, sculpté en relief dans la pierre, l'écusson de l'Académie avec la devise : « Suaviter et Fortiter » (Avec douceur et fermeté).

La couleur gris-foncé de la pierre à bosse aurait peut-être donné à tout l'édifice une allure de grande austérité n'eût été le voisinage d'un bijou architectural, de style néo-gothique lui aussi, destiné à loger le principal, Urgel Archambault, et sa famille. Les résidences de style néo-gothique se multiplièrent à l'époque où se construisit l'Académie commerciale, vers 1872. On en retrouve encore quelques exemples dans le vieux Montréal, mais les parterres qui en faisaient la beauté ont disparu. Heureusement que les grands jardins dessinés sur le Plateau devant l'Académie ont duré aussi longtemps qu'elle.

Le cour de récréation pour les élèves était située à l'arrière, du côté de la rue Ontario. La maison qui se détachait du bâtiment principal, sur la droite, servait de logement au principal de l'école, M. Urgel-Eugène Archambault. Elle était destinée également à servir de pied-à-terre aux commissaires qui, jusqu'à cette date, n'avaient pas de maison à eux pour y loger le bureau de l'administration de la Commission scolaire. Les réunions se tinrent longtemps au presbytère de la paroisse Notre-Dame dont le curé fut, dès le début, le président de cet organisme. Et le secrétaire gardait chez lui la documentation, procès-verbaux, comptes, correspondance. Avec les progrès de l'éducation et l'importance que prenait chaque année la Commission scolaire catholique de Montréal, il devenait impérieux de loger quelque part ces bureaux de l'administration. Cette considération exerça une certaine influence lorsque fut décidée l'adoption des plans de la future Académie du Plateau. D'ailleurs l'administration de la Commission scolaire prendra une importance telle qu'au déménagement de l'Académie du Plateau vers le parc Lafontaine, elle occupera tout l'édifice qui sera transformée et adaptée aux nouvelles fins qu'on lui destinait.

Mais revenons à la construction de 1871. Rien ne fut négligé pour faire de cet établissement un séjour salubre et attrayant, signale

encore cette « *Notice sur les écoles de Montréal* ». Le chauffage avait lieu par circulation de l'eau chaude et la ventilation se faisait grâce au mouvement fréquemment répété des doubles châssis à coulisses. Les fenêtres du pavillon principal, ainsi que les fenêtres ogivales du dernier étage étaient garnies de vitraux en couleurs; le vestibule, le parloir et la bibliothèque principale étaient pavées de mosaïque de « Minton »; des lavabos en marbre étaient distribués en différentes parties de l'édifice, avec un service d'eau qui s'appliquait aussi aux cabinets d'aisance et qui assurait partout la fraîcheur et le maintien de la propreté parmi les élèves et dans l'édifice lui-même.

Les salles de classes étaient réparties dans le sous-sol, ainsi qu'aux premier et deuxième étages; une vaste salle d'étude établie en amphithéâtre, occupait la moitié de ce deuxième étage; le troisième comprenait deux grandes pièces, l'une du côté du logement du Principal, servait d'oratoire ou de chapelle; l'autre était une salle de réunion pour les fêtes de l'établissement. Ces deux pièces n'étaient séparées que par des panneaux roulants, ce qui permettait de les convertir au besoin en une seule salle. Bientôt s'imposa le besoin d'une salle toujours prête à recevoir un grand nombre d'invités, et la salle académique gagna beaucoup en apparence lorsque les panneaux mobiles disparurent et que furent installés à demeure des sièges à dossiers réversibles. En un tour de main, ceux-ci se tournaient soit vers l'autel, soit vers la scène du théâtre, laquelle était tendue d'une toile sur rouleau représentant la ville de Jérusalem et ses remparts au moment où le soleil perçait les nuages. L'effet était remarquable, et cette toile, due au pinceau de M. Brouchou, artiste-peintre venu de France pour enseigner le dessin à l'Académie, n'était pas la moindre attraction de la grande salle de l'école du Plateau. Elle fut aussi célèbre par ses boiseries.

Nous avons vu que l'Académie, à son troisième et dernier étage, était entourée de fenêtres de style ogival lancéolé. Chacune avait son encadrement en bois de pin blanc qui faisait partie de la décoration murale, laquelle se continuait au plafond, revêtu de grands panneaux faits du même bois de pin. C'est bien sur la charpente que s'arrêtait le regard avec le plus d'intérêt : la couleur naturelle du pin blanc dont elle était faite lui donnait du relief, chaque pièce en avait été choisie et traitée avec un soin particulier. Des pendentifs sculptés décoraient le sanctuaire, de même qu'une belle chaire en noyer. Le tout était

l'oeuvre du remarquable menuisier-ébéniste que fut Louis Archambault, frère d'Urgel, et fondateur de la « Société des Artisans Canadiens français ».

Au premier étage se trouvaient les parloirs, le bureau du Principal, les services d'administration et de direction, la salle du Bureau des Commissaires, les salles de bibliothèques et des cabinets scientifiques.

Cette bibliothèque de l'Académie était riche de près de 6,000 volumes — nombre assez considérable pour l'époque — choisis avec un très grand soin; elle renfermait des ouvrages de grande valeur et même quelques raretés bibliographiques. Toute la bibliothèque était à la disposition du personnel enseignant de la Commission scolaire catholique de Montréal et une partie spéciale servait de bibliothèque scolaire car les élèves pouvaient emprunter régulièrement les livres mis à leur disposition. C'était là une initiative audacieuse pour l'époque surtout dans le secteur des écoles publiques qui offraient alors tout au plus les classes du cours primaire. M. Archambault fut le principal responsable de cette organisation qui lui tint toujours grandement à coeur.

L'Académie Commerciale ne tarda pas à produire des fruits remarquables : les diplômés de l'établissement occupèrent bientôt des emplois de chefs dans le monde de l'industrie et du commerce, à Montréal d'abord et ensuite dans les régions environnantes.

Et cependant cette construction de l'Académie n'était qu'un début. Montréal était alors à la veille d'une période d'expansion extraordinaire. La ville avait atteint 130,000 âmes de population et l'on ne doit pas s'étonner de voir arriver de nombreuses requêtes aux administrateurs scolaires. L'enseignement laïc s'affermir alors et prend de l'ampleur; il est tenu en haute estime par un nombre croissant de citoyens éclairés et par une succession de présidents de la Commission scolaire qui sont des prêtres de Saint-Sulpice. M. Victor Rousselot, p.s.s. est venu relayer, en 1867, M. F.-H. Prévost, curé de Notre-Dame, qui avait dirigé les délibérations durant dix années.

En quelques années, la Commission va construire coup sur coup cinq nouvelles écoles qu'elle mettra sous la direction de maîtres laïques : Le Plateau, les écoles Champlain, Olier, Sarsfield et Belmont. Toutes étaient en pierres, dans le style néo-gothique anglais du XIXe siècle et firent honneur à la cité de Montréal. De beaucoup le plus

imposant de ces édifices et le mieux situé pour mettre en valeur l'harmonieuse solidité de ses proportions, fut assurément l'Académie du Plateau. Souvenir d'un heureux passé où l'art trouvait sa place dans les lignes d'un édifice destiné à remplir d'utiles fonctions. Celui-ci a servi durant quatre-vingt-deux ans d'école d'abord, puis de centre pour la Commission scolaire catholique de Montréal. La seule excuse possible à la destruction de cette réussite architecturale — nous en possédons si peu ! — fut que l'édifice était devenu trop petit pour occuper tant de terrain, dans un secteur de la ville destiné à porter de vertigineux empilements d'étages de métal et de verre, et une Place des Arts. Espérons que la beauté de celle-ci atténuera les regrets que ressentent, du vieux Plateau et de sa belle Académie, ceux qui les ont connus et admirés.

Des constructions de l'époque dues à l'architecte Lévêque, le Plateau fut la mieux réussie. Il en reste une qui est méconnaissable;¹⁷ les autres furent détruites par le feu ou par la main des hommes qui ont jugé trop petites ces « grandes écoles » du siècle dernier. Avouons qu'elles ne peuvent se comparer aux nouvelles constructions scolaires, si vastes, si baignées de lumière. Quand les jeunes arbres auront poussé, peut-être retrouvera-t-on là un peu de la fraîche verdure du vieux Plateau ?

Le relevé des recettes et dépenses encourues depuis juin 1868 jusqu'à juin 1872 laisserait croire que les revenus et taxes, au faible taux prélevé, ont suffi à répondre au coût sans cesse accru de l'organisation scolaire en progrès, si l'on n'y retrouvait crédités des montants substantiels réalisés par la vente de terrains et par l'émission des dében- tures. Au fait, les revenus des commissions scolaires vont à l'inverse des dépenses.

Le 25 octobre 1871, il fut jugé nécessaire d'élever de 1/10e à 1/5e de centin par piastre, c'est-à-dire de doubler le taux de la taxe foncière en faveur des écoles de toutes dénominations. Une requête à cet effet fut adressée à la Corporation de la cité de Montréal; elle porte plus de 1,600 signatures. On y voit celles de MM. Andrew Allan,

17. L'école Olier alourdie de deux ailes est peu intéressante. L'école normale Jacques-Cartier, construite en style néo-gothique anglais du XIXe siècle, par le même architecte, M. Lévêque, fut détruite par le feu. C'était un édifice considérable, mais nullement comparable à l'Académie Commerciale pour l'intérêt de son architecture.

R.N. Angus, Victor Hudon, Gault Brothers, Charles Rodier, John L. Cassidy, B. Lyman et d'un grand nombre d'autres financiers, marchands et grands propriétaires de l'époque.¹⁸

MM. les commissaires d'écoles, son Honneur le Maire et les membres du Conseil endossèrent la requête, qui fut présentée à la Législature par MM. P.S. Murphy et Charles Desnoyers, représentant M. Rousselot, p.s.s. et les autres commissaires catholiques.¹⁹

d) *Organisation pédagogique de l'Académie du Plateau*

Le public qui s'intéresse à cette histoire voudra connaître sans doute quelle fut l'organisation pédagogique mise sur pied à l'Académie du Plateau par Urgel-Eugène Archambault avec l'approbation des commissaires d'abord, puis aussi avec celle de P.-J.-O. Chauveau, ministre de l'Instruction publique. D'ailleurs, dès son retour des États-Unis, on voit M. Archambault se rendre à Québec pour discuter avec les fonctionnaires de l'Instruction publique des projets qu'il avait élaborés pour l'expansion des écoles publiques de Montréal. Je trouve dans une *Notice sur les Ecoles relevant du bureau des Commissaires catholiques romains de la cité de Montréal* et publié en 1886, une description détaillée des cours offerts à l'Académie du Plateau. On peut affirmer que cette organisation était à peu près la même, *mutatis mutandis*, vers 1871. En effet, il faut rappeler ce que nous avons dit plus haut au sujet des programmes, à savoir qu'ils furent mis au point pour la première fois en 1873 et adoptés par le Conseil de l'Instruction publique, à la suggestion de Mgr Jean Langevin.

L'enseignement dispensé par l'Académie était réparti sur huit années comme suit :

- Cours primaire : 3 ans (1^{ère}, 2^e et 3^e années);
- Cours intermédiaire : 2 ans (4^e et 5^e années);
- Cours commercial : 2 ans (6^e et 7^e années).

Classes spéciales à l'Académie du Plateau :

- Classe de lettres (7^e année).
- Classe d'affaires (8^e année).

18. La requête originale est conservée dans les documents personnels laissés par M. Urgel-Eugène Archambault à la Société Historique de Montréal.

19. Résolution du 25 novembre 1871. Il ne semble pas que cette requête ait eu des résultats immédiats.

Voici le détail de ce programme pour chacune des années : cette énumération, un peu aride sans doute, donnera une idée de l'évolution de notre organisation scolaire depuis un siècle :

COURS PRIMAIRE

1^{ère} année

Langue française.

Lecture : lettres, épellation et lecture courante, avec la *signification* de mots tirés du livre de lecture et la *traduction* de mots usuels.

Ponctuation : nommer les signes de ponctuation en épelant dans le livre. *Premier livre.*

Langue anglaise.

Lecture (comme ci-dessus).

Ponctuation (voir ci-dessus). *First Reader.*

Ecriture sur l'ardoise et sur le papier dès que les élèves y seront préparés.

Petite série Payson, Dunton et Scribner, No A et 1.

Arithmétique. Compter, écrire et lire les nombres jusqu'à 1000. Addition et soustraction à l'aide du boulier-compteur et par écrit.

Tables d'addition, de soustraction et de multiplication. Calcul mental, les premières notions.

Leçons orales.

Religion : principales notions à l'aide de tableaux.

Prières : catéchisme, le tout oralement.

Bienséances : respect dû aux parents, aux maîtres et aux supérieurs en général; manière de leur obéir et de prévenir leurs désirs; propreté.

Figures géométriques : premières notions.

Couleurs : les principales couleurs à l'aide de tableaux.

2^e année

Langue française. Programme identique.

Ponctuation : comme l'année précédente.

Deuxième livre.

Grammaire : premières notions oralement.

Langue anglaise. Même programme que pour la Langue française. *Second Reader.*

Ecriture. Suite pour la 2^e année : No B et 2.

Arithmétique : lecture des nombres jusqu'à 1,000.

Chiffres romains jusqu'à 100 (C).

Opérations écrites continuées, jusqu'à la division simple inclusivement.

Application des quatre règles simples, factures, comptes.

Tables de multiplication et de division jusqu'à 12 fois 12.

Exercices de calcul mental continués sur les quatre règles simples.

Leçons orales :

Religion : prières continuées, catéchisme.

Histoire sainte : leçons orales.

Bienséances : bienveillance et politesse envers le prochain. — vérité, propreté, exemples, incidents et anecdotes.

Géographie : premières notions sur la carte.

Figures géométriques continuées, formes, grandeurs comparées.

Couleurs continuées.

Animaux : premières notions à l'aide de tableaux.

3e année

Langue française : Epellation et lecture courante continuées, donner l'intonation convenable et rendre compte de la lecture.

Troisième livre.

Signification des mots tirés du dictionnaire, et *traduction des mots usuels.*

Grammaire : éléments, jusqu'aux verbes réguliers inclusivement.

Exercices et dictées orthographiques en rapport.

Analyse grammaticale commencée.

Langue anglaise : même programme que pour la langue française.

Ecriture : suite Nos 3, 4 et 5.

Arithmétique : numération et lecture des nombres terminées.

Chiffres romains revue et terminés.

Réduction et les quatre règles composées.

Exercices : factures, comptes courants.

Table des poids et mesures.

Exercices de calcul mental sur les quatre règles composées.

Histoire sainte

Catéchisme

Leçons orales :

Bienséances : sentiments de justice, d'impartialité, de générosité, de grandeur d'âme, le tout à l'aide d'exemples saillants empruntés à l'histoire.

Géographie : premières notions continuées. Les principales divisions du globe; îles, montagnes, océans, fleuves, rivières, bornes, etc. le tout démontré sur la carte.

Figures géométriques : cours de 2e année revu et continué.

Remarques : On s'applique à donner aux élèves la plus grande somme possible de connaissances au moyen de leçons orales. La prononciation et l'intonation, dans les deux langues, sont l'objet d'une attention particulière de la part des professeurs. Il y a, toutes les classes de ce cours, du dessin et du chant, une fois la semaine. (sic)

COURS INTERMÉDIAIRE

4^e année

Langue française.

Lecture : récapitulation des règles étudiées dans le cours précédent; rendre compte de la lecture; pauses indiquées par la ponctuation et par le sens. *Quatrième livre.*

Épellation et définition des mots tirés du livre de lecture et du dictionnaire.

Étude des Homonymes et des mots opposés et dérivés commencée.

Grammaire : récapitulation de l'année précédente, éléments terminés et éléments de syntaxe.

Exercices et dictées orthographiques en rapport.

Analyse grammaticale continuée.

Langue anglaise.

Même programme que la langue française.

Écriture : Jusqu'au No 4 de la série de Payson, Dunton et Scribner.

Arithmétique :

Récapitulation de l'année précédente.

Fractions ordinaires et fractions décimales.

Arithmétique mentale, comme l'arithmétique écrite.

Exercices : factures, comptes courants, etc.

Géographie : Amérique, étudiée dans le livre de texte adopté (sic).

Histoire du Canada : Domination française, étudiée dans le livre de texte adoptée.

Religion : Catéchisme. Analyse de l'Instruction religieuse.

Bienséance : Règles générales revues. Politesse à table. Politesse dans la conversation.

5^e année

Cette année semble une revue du programme des années précédentes. Dans le programme de langue française et anglaise, on voit apparaître l'*art épistolaire*. L'arithmétique conduit jusqu'à l'es-compte inclusivement. La géographie propose l'étude de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Océanie. L'*Histoire du Canada* comporte l'étude de la domination anglaise et les Bienséances, « ce qu'il faut imiter et éviter dans la société ».

COURS COMMERCIAL

Après trois années de cours primaire et deux de cours intermédiaire, l'élève accédait au cours dit *commercial* qui comporte le cours de sixième année et une dernière, la septième, dite *classe d'affaires*. Voici le programme sommaire de ces deux classes.

6e année**Langue française :**

Lecture : lecture expressive continuée.

Grammaire générale : revue des années précédentes.

Analyse grammaticale et logique.

Préceptes de littérature.

Composition et amplifications.

Langue anglaise : même programme que pour la langue française, plus thèmes et versions.

Arithmétique : revue des années précédentes jusqu'à la racine cubique inclusivement.

Mesurage des surfaces.

Tenue des livres : en partie simple, d'après le livre de texte adopté.

Géographie : revue générale, cartographie, usage des globes.

Histoire de France

Religion : catéchisme, analyse de l'instruction religieuse.

Bienséance : habitudes d'ordre et d'économie.

7e année dite Classe d'Affaires

Le programme de cette classe comportait les matières suivantes :

- Correspondance commerciale en français et en anglais.
- Transactions commerciales.
- Géographie commerciale.
- Tenue des livres en partie double.
- Arithmétique commerciale et calcul mental.
- Calligraphie continuée des années précédentes.
- Mesurage des solides.

A ce programme général des écoles publiques, il faut ajouter celui de deux classes spéciales à l'Académie du Plateau et pour lesquelles M. Archambault conserva toujours une particulière attention : en effet, elles étaient destinées à préparer les adolescents au monde de l'industrie et du commerce. Nous avons vu que la 7e année était la classe consacrée aux affaires dans le programme général; l'Académie du Plateau offrait une autre formule de 7e année, appelée *classe des lettres*, suivie d'une 8e année beaucoup plus élaborée et qui était proprement la *classe d'affaires* supérieure.

CLASSES SPÉCIALES À L'ACADÉMIE DU PLATEAU

CLASSE DE LETTRES : 7^e année*Langue française :*

Lecture expressive et déclamation.
Préceptes de littérature terminés.
Composition et amplification.

Langue anglaise :

Même programme que pour la langue française, plus thèmes et versions.

Calligraphie :

Revue générale des années précédentes et No 7.

Arithmétique :

Revue générale des années précédentes.
Arithmétique mentale comme l'arithmétique écrite.
Mesurage des solides.

Tenue des livres :

En partie double.

*Histoire d'Angleterre**Sténographie et Religion*CLASSE D'AFFAIRES : 8^e année

Comptabilité : Tenue des livres en partie double; manière d'ouvrir, de conduire et de clore les livres pour un particulier, une société, etc.; transactions de toutes sortes, d'après les meilleurs systèmes des grands établissements de commerce.
Opérations de banque, douane, etc.

Arithmétique commerciale : dans toutes ses parties. Pourcentage, intérêt simple et composé, paiements partiels, escompte, banque, commission, courtage, assurance, affaires de douane, profits et pertes, emmagasinage, société, équation de paiements, échange, règlement des comptes, taxes.
Arithmétique mentale comme l'arithmétique écrite.

Langues : correspondance commerciale en français et en anglais.

Calligraphie dans toutes ses parties.

Géographie commerciale, cartographie.

Histoire des Etats-Unis.

Etude de la constitution de la Puissance du Canada.

Droit commercial : billets, contrats.

Etude des produits commercables. (sic)

Sténographie, télégraphie.

Religion : comme dans les années précédentes.

N.B. — Une classe spéciale de dessin d'une heure par jour est établie en faveur des élèves de cette institution qui désirent se préparer aux carrières industrielles.

Les limites de cette étude ne nous permettent pas d'établir une comparaison entre ce programme et celui qui est aujourd'hui en vigueur dans nos classes publiques de la 1^{ère} à la 7^e ou à la 8^e année. Une chose est bien évidente, c'est que la description du programme des écoles élémentaires, par exemple, (édition de 1959) comporte 695 pages, 295 pages étant consacrées à décrire le programme de Religion, 70 pages celui de la langue française, 71 pages celui de l'Arithmétique, 19 pages celui de l'Histoire du Canada et ainsi de suite. Bornons-nous à quelques remarques, fruit d'une comparaison sommaire. En 1871, l'enseignement de l'anglais commence dès la première année à l'école et se poursuit avec insistance et suivant le même programme que pour l'enseignement de la langue française et l'on y consacre à peu près le même temps sinon davantage. Au contraire, en 1964, l'enseignement de la langue seconde, dans les écoles publiques catholiques de langue française, ne commence qu'en 6^e année et encore est-il possible aux commissions scolaires qui en font la demande de commencer deux ans plus tôt, soit en 4^e année, soit même deux ans plus tard, c'est-à-dire en 8^e année ! Il est bien évident que l'optique de 1871 était bien différente de celle dans laquelle on envisage, aujourd'hui, l'enseignement de l'anglais. Pour le reste, on retrouve, dans les deux programmes, à peu près les mêmes matières.

Si maintenant l'on compare le temps consacré chaque semaine, à chaque matière, on constate que, dans toutes les classes de l'Académie du Plateau, les élèves devaient passer 27 heures 30 par semaine à l'école; nos éducateurs et nos enfants modernes ont moins de zèle puisque les heures hebdomadaires de classe, en 1965, sont de 21 heures pour la première et la deuxième année, des 25 heures pour les classes de troisième, de quatrième et de cinquième et de 26 heures pour les sixièmes et les septièmes. Bien plus, dans les classes spéciales de l'Académie 1 h. 30 par semaine était affectée à l'instruction religieuse, 5 heures au français (en 7^e année), 7 heures 30 à l'anglais, 9 heures aux mathématiques, etc.

D'autre part, je trouve dans cette *Notice sur les écoles de Montréal*, une liste de livres et fournitures de classe utilisés à cette époque par les écoliers ainsi que les prix qu'ils devaient payer pour se

les procurer : heureuse époque où les manuels scolaires coûtaient si peu cher ! Il ne faut pas oublier, cependant, que le niveau de vie commandait ces prix populaires. Voici quelques exemples

| LIVRES FRANÇAIS | Prix |
|--|--------|
| 1. Le petit Catéchisme de Québec | \$0.05 |
| 2. Premier livre de lecture par les F.E.C. | 0.10 |
| 3. Premier livre, série Montpetit | 0.12 |
| 4. Deuxième livre, série Montpetit | 0.20 |
| 5. Troisième livre, série Montpetit | 0.25 |
| 6. Quatrième livre, série Montpetit | 0.40 |
| 7. Cinquième livre, série Montpetit | 0.50 |
| 8. Nouveau traité des devoirs du chrétien envers Dieu | 0.20 |
| 9. Fables de La Fontaine | 0.20 |
| 10. Traité de prononciation française, Lagacé | 0.12 |
| 11. Abrégé de la Grammaire, par Robert | 0.15 |
| 12. Exercices orthographiques en rapport, par Robert | 0.25 |
| 13. Grammaire complète par Robert | 0.30 |
| | |
| 17. Histoire sainte par Rossignon | 0.12 |
| 18. Histoire du Canada pour les enfants par Miles | 0.25 |
| 19. Abrégé de l'Histoire de France par Rossignon | 0.25 |
| 20. Abrégé de l'Histoire d'Angleterre par Drioux | 0.15 |
| 21. Nouvelle Géographie intermédiaire par les F.E.C. | 0.45 |
| 22. Dictionnaire classique par Th. Bénard | 0.75 |
| 23. Chansonnier des écoles | 0.25 |
| | |
| LIVRES ANGLAIS | |
| 24. Butler's Catechism for the Province of Quebec | 0.05 |
| 25. Excelsior 1st Reader, 1st Part | 0.05 |
| | |
| 31. Lennie's English Grammar improved | 0.30 |
| 34. Nouveau cours de langue anglaise, selon la méthode d'Ollendorff | 0.40 |
| 35. Dictionnaire français-anglais et anglais-français 0.75 à | 1.50 |
| 38. Commercial Arithmetic par Christian Brothers | 0.70 |
| 41. History of the United States by Mrs Sadlier | 0.35 |
| 42. New Intermediate Geography par the Christian Brothers | 0.40 |
| 44. Bryant & Stratton Common School Book-keeping | 0.90 |

FOURNITURES DE CLASSE

| | | |
|--|--------|------|
| 47. Ardoise 5 x 7 | | 0.05 |
| 51. Cahiers d'écriture (Série Payson, Dunton & Scribner) | | 0.10 |
| 57. Flanelle verte | | 0.35 |
| 63. Plumes et manches de plumes | 0.01 à | 0.05 |
| 64. Crayons de mine et d'ardoise | 0.01 à | 0.05 |

A son entrée à l'Académie du Plateau, chaque élève devait payer un droit d'inscription de \$2.00 dont le produit était employé à l'achat de livres de prix. On était alors au régime de la rétribution scolaire car l'enseignement n'était pas gratuit : chaque élève devait donc acquitter cette rétribution payable par trimestre et d'avance :

| | |
|--|---------|
| pour le cours primaire | \$20.00 |
| pour le cours intermédiaire | \$30.00 |
| pour le cours commercial | \$40.00 |
| Les droits d'examens et de diplômes furent fixés à \$5.00. | |

L'Académie du Plateau, sous l'habile direction de Urgel-Eugène Archambault, prépara des élèves à toutes les branches du commerce et de l'industrie; elle forma des commis pour le commerce de gros et de détail, des teneurs de livres pour les magasins, bureaux, manufactures, grandes usines, compagnies de chemin de fer et de bateaux à vapeur, banques, douanes, etc., et des hommes d'affaires pour le commerce en général.

L'Académie connut une grande vogue à Montréal : l'établissement fut reconnu comme une maison renommée pour l'étude pratique de la langue française et de la langue anglaise dont l'enseignement était confié à des professeurs très compétents. « La prononciation, l'accent et l'intonation dans les deux langues, souligne la *Notice sur les Ecoles de Montréal* (1886), sont l'objet d'une attention toute particulière, ainsi que la correspondance commerciale, qui se fait dans les deux langues. Pour cultiver la mémoire des élèves, on leur fait apprendre et déclamer des morceaux choisis, en prose et en vers. Par de nombreuses leçons orales, les maîtres s'appliquent à donner aux élèves la plus grande somme possible de connaissances spécialement sur la Religion, l'Histoire, la Géographie, le commerce et les affaires, les sciences naturelles, les bienséances sociales, etc. »

Afin de stimuler le travail des élèves, la direction de l'établissement décida d'attribuer des *diplômes de capacité* aux candidats qui

subissaient avec succès les examens sur les matières obligatoires du cours commercial. Il importe de souligner ici tout l'intérêt que présenta à cette époque l'organisation d'un cours commercial dans une école publique. En effet, le système scolaire du Québec comportait deux secteurs nettement distincts l'un de l'autre : d'un côté, l'enseignement privé dispensé par les collèges classiques et les universités et de l'autre, l'enseignement public sous l'autorité des commissions scolaires n'offrait, dans ces écoles publiques, qu'un seul cours primaire fort rudimentaire et qui forçait la majorité des enfants à aborder la vie après quelques années seulement de scolarité. Règle générale, seuls les fils de professionnels ou de familles aisées pouvaient se payer le luxe de compléter le cours des humanités dans un collège. La masse des autres était forcée de quitter trop tôt une école dont l'enseignement préparait fort peu au monde du travail.

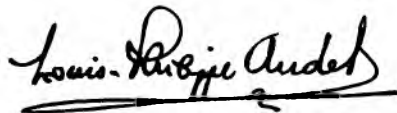
C'est afin de trouver une solution à ce grave problème de l'orientation des adolescents que Urgel-Eugène Archambault organisa à l'Académie du Plateau le cours dit « commercial ». Les succès que connut l'établissement et la réputation enviable qu'il acquit rapidement montrent bien que les initiatives du directeur répondaient à des besoins réels de la population montréalaise. D'ailleurs, l'essor économique qui s'amorçait alors incita quelques autres commissions scolaires et quelques collèges privés à établir l'enseignement commercial pour couronner l'école élémentaire. C'est ce qui explique la prolifération de ces académies commerciales — quand ce n'était pas des Commercial Academies ! — qui surgirent un peu partout dans les grandes agglomérations et même dans les milieux ruraux de quelque importance.

Au demeurant, Urgel-Eugène Archambault doit être considéré comme l'initiateur de l'enseignement supérieur à Montréal — en donnant à ce terme un sens particulier, celui d'un enseignement qui suit le primaire, plutôt que d'un enseignement de degré universitaire. Archambault fut vraiment l'homme à la vision nette et claire de l'avenir, qui entrevit les développements futurs de la métropole et qui décida d'assumer presque seul la tâche de préparer la jeunesse aux responsabilités et aux initiatives hardies dans le monde du commerce et de l'industrie. D'ailleurs, l'établissement d'un cours commercial ne fut que le prélude d'une fondation de plus grande envergure, celle de l'École Polytechnique.

CONCLUSION

Le Commission scolaire de Montréal avait sous sa juridiction, en 1873, une trentaine d'écoles et 8,500 écoliers. En vertu de la loi de l'instruction publique (S. R. Bas-Canada, ch. XV, section 65), les commissaires avaient la régie et l'administration des écoles fondées et soutenues financièrement par eux, c'est-à-dire 1) des écoles où les maîtres étaient choisis, nommés et payés directement par les commissaires et dont toutes les dépenses étaient à la charge de la Commission; et 2) des écoles qui recevaient seulement une subvention annuelle basée sur le nombre des élèves et sur les besoins de la localité.

L'une des obligations des commissaires était de visiter deux fois l'an les écoles sous leur juridiction. On comprendra que c'était déjà à cette époque une tâche trop lourde pour les six commissaires que leurs occupations personnelles, le soin de leurs propres intérêts empêchaient de descendre dans tous les détails d'un fonctionnement aussi étendu. C'est alors qu'ils décidèrent de s'adjoindre pour les visites, pour l'examen des classes, pour la surveillance des maîtres et la direction des études, un *surintendant local*. Urgel-Eugène Archambault fut désigné pour ce poste en 1873 après avoir été nommé visiteur des écoles quelques mois plus tôt (en juillet 1873). C'est donc dans cette nouvelle situation que M. Archambault va donner toute sa mesure comme organisateur de l'enseignement, directeur du personnel et meneur d'hommes. Il nous reste à le voir à l'oeuvre dans cette nouvelle tâche à la mesure de son talent et de son esprit d'initiative, comme aussi dans sa fonction de fondateur d'une Ecole Polytechnique. C'est ce à quoi nous nous appliquerons dans un prochain article.

A handwritten signature in dark ink, reading "Louis-Robert Audet". The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal stroke.